



DELIBERATION

Du Conseil Municipal de SAINT-ANDELAIN

Délibération -Demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour le projet d'aménagement du Hameau des Berthiers

L'an deux mil vingt-six, le 5 Mars 2026 à 19 heures

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Sous la présidence de Madame Nathalie LIÉBARD - Maire -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	11
Nombre de conseillers présents	:	9
Nombre de suffrages exprimés	:	9

Date de Convocation du Conseil Municipal : 25 février 2026

Présents : Liébard Nathalie (Maire), Champeau Franck (1^{er} adjoint), Clénet Aude (2^{ème} adjoint), Blanchet Sandrine, Brun Stéphanie, Dagueneau Valérie, Mauroy Simone, Chollet Séverin, Chauveau Claude,

Absents excusés donnant pouvoir :

Absents : Gresle Julien, Crotté Fabien,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Délibération :

Vu la délibération du 13/10/2025 autorisant Mme le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2026,

La commune de Saint-Andelain souhaite solliciter une subvention de DETR auprès de l'Etat pour le projet d'aménagement du Hameau des Berthiers.

Le taux de subvention sollicité est de 40 %, au titre de la DETR.

Le plan de financement prévisionnel de cette 1^{er} phase est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DÉPENSES HT		RECETTES HT		
Travaux	208 618.80 €	DETR	83 447.52 €	40%
		Dispositif ENVI - Région	35 000.00 €	16.78%
		CCP - Département	46 855.45 €	22.46%
		Autofinancement	43 315.83 €	20.76%
TOTAL HT	208 618.80 €	TOTAL HT	208 618.80€	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 208 618.80€ HT, pour l'année 2026.

Approuve le plan de financement exposé.

Autorise Mme le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2026 dans le plan de financement à hauteur de 40, soit la somme de 83447.52€.

Ainsi délibéré et signé après lecture

Le Maire
Nathalie LIÉBARD

Secrétaire de séance
Mauroy Simone

